



### FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS

FIM  
21 bis rue Victor Massé  
F-75009 Paris  
France

Tél. +33 145 263 123  
Fax +33 184 178 572

[office@fim-musiciens.org](mailto:office@fim-musiciens.org)

[www.fim-musiciens.org](http://www.fim-musiciens.org)

### MOTION DE SOUTIEN AUX ORCHESTRES DE MONTEVIDEO

Oslo – 26 février 2014

L'orchestre de la radiodiffusion publique uruguayenne SODRE, le plus ancien et le plus emblématique des orchestres d'Uruguay, institution d'état, paie la plupart de ses 98 musiciens au jour le jour et « au noir ».

Les musiciens recrutés sur la base d'un contrat d'un an avec la promesse d'un renouvellement se retrouvent actuellement sans aucun contrat et contraints de travailler dans l'illégalité, alors même que l'institution qui les emploie est placée sous la responsabilité du Ministère de l'éducation et de la culture.

En agissant ainsi, SODRE n'enfreint pas seulement la législation uruguayenne mais aussi les conventions fondamentales de l'OIT auxquelles l'Uruguay est partie depuis plusieurs dizaines d'années.

La Conférence internationale des orchestres de la FIM, réunie à Oslo du 14 au 16 février 2014, condamne fermement l'attitude de l'administration de SODRE. L'absence totale de considération qu'elle montre à ses musiciens doit cesser.

L'une des principales missions de SODRE en tant qu'institution publique est de fournir aux citoyens uruguayens des services culturels de la plus haute qualité possible, et de protéger et promouvoir son orchestre, qui fait partie du patrimoine musical national et constitue un bien commun à l'ensemble du peuple uruguayen.

La Conférence internationale des orchestres de la FIM appelle le gouvernement uruguayen et la Ville de Montevideo à

- Respecter leurs obligations légales et à rétablir immédiatement les musiciens de l'orchestre de SODRE dans leurs droits
- Pourvoir tous les postes de l'orchestre actuellement laissés vacants
- Relever les salaires de l'orchestre de SODRE afin qu'ils reflètent convenablement les compétences hautement spécialisées de ses musiciens
- Doter l'orchestre philharmonique de Montevideo et l'Ensemble symphonique de lieux de travail respectant des normes minimales en termes d'acoustique, de santé et sécurité et de confort.